

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 850

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence du mot :

« lorsque »

le mot :

« quand ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.